

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV

Séance du 26 juin 2008 - Convocation du 19 juin 2008

Compte rendu affiché le 4 juillet 2008

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme SORREL-DUNAND par M. CHRETIN, Mme MAY par Mme GLATARD ; Mme BROSSARD par Mme GOYON ; Mlle COIN par M. BUFFARD ; M. MACHURAT par M. MANIKAS ; M. DESBOIS par Mme ORIOL ; Mme CORSET par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Recrutement d'un animateur socio-éducatif

La réorganisation du Service Animation/Jeunesse comprend le recrutement d'un animateur socio-éducatif référent pour les activités ; il doit aussi devenir adjoint de la responsable de service. Les missions principales seront :

- Conception, coordination et encadrement de projets d'animation de loisirs éducatifs
- Animation des activités préparées, et proposition d'activités
- Encadrement des séjours (vacances et week-ends) et participation à l'accueil de jeunes
- Accompagnement des initiatives émanant des prestataires favorisant l'insertion sociale, scolaire ou professionnelle : Motiver, inciter, renseigner, aider et accompagner les usagers dans la conception, la réalisation de leurs projets en les rendant acteurs des activités qu'ils exercent
- Contribution à la mise en place de projets transversaux en lien avec les services municipaux et les acteurs locaux (établissements scolaires, associations, médiathèque, bailleurs sociaux...)
- Participation aux grands événements de la ville
- Encadrement et gestion des équipes d'animateurs socio-éducatifs vacataires

Au vu de la spécificité de ces missions et des subventionnements divers sur ce poste (Contrat Enfance Jeunesse, CAF), il est proposé de procéder à la création de l'emploi correspondant qui sera pourvu par le recrutement d'un agent contractuel à temps complet, pour une durée de 3 ans renouvelable une fois, à compter du 1^{er} juillet 2008. La rémunération de l'agent se fera sur l'échelle indiciaire des animateurs Territoriaux.

Le Comité Technique Paritaire, dans sa séance du 13 juin 2008, a émis un avis favorable à la création de ce poste.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n°84-53 du 26/01/1984 et notamment son article 34,
- **APPROUVE la modification du tableau des effectifs par la création d'un poste d'animateur territorial, à compter du 1^{er} juillet 2008,**
- **DECIDE de la création de l'emploi défini ci-dessus qui sera pourvu par contrat,**
- **DIT que la rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire des animateurs Territoriaux,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 juin 2008
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 09/07/2008
- Publication ou affichage le 09/07/2008
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 9 juillet 2008

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.